

Budget Primitif 2017

■ Session du 12 décembre 2016

■ Avis présenté par M. Jean-Claude Bachelot, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Jean BRUNACCI (Solidaires), Mme Elisabeth FESSART (UPAR), MM. Jacques CHAILLOT (URADEL), Joseph ROCHER (CFDT), Marcel CRASNIER (UNPI), Gérard BARRIER (personnalité qualifiée), Bernard JONCOUR (CFE-CGC), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jacques GUILLAUME (UNSA), Philippe YZAMBART (UNAPL), Dominique LEBRETON (Confédération paysanne), Joseph MOREAU (CCIR), Jean CESBRON (MEDEF), Brice GIRAUDET (UNEF), Philippe BOURDAUD (CCIR), Philippe ROCHETEAU (FO), Jacques BORDRON (CFDT),

Entendue l'intervention de M. François PINTE, 1er Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

82 votants. Adopté par 41 voix pour, 33 abstentions, 8 contre.

1. Le contexte

Ce Budget Primitif, voté en décembre, concrétise le premier exercice budgétaire en année pleine de cette mandature. Les orientations budgétaires pour 2016 ont été débattues en février 2016 et le budget adopté en avril initiant une année particulièrement dense en débats budgétaires.

L'année 2017 sera marquée par les élections nationales présidentielle et législatives.

Des signes de reprise sont perceptibles pour les Pays de la Loire.

La croissance du PIB est plus rapide en Pays de la Loire qu'au niveau national (ORES).

Sur le plan de l'emploi, il est constaté une augmentation du nombre emplois dans l'industrie et dans les services marchands (INSEE), une baisse de 4.7% sur 1 an du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (DIRECCTE) et une augmentation significative des emplois intérimaires bien supérieure qu'au niveau national (ORES). Cependant le taux de chômage reste globalement trop élevé et particulièrement pour les seniors.

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt : 0,47 sur 20 ans en novembre 2016 pour 2.38 en janvier 2014 (données OCDE), permet aujourd'hui une charge faible de la dette régionale. Il conviendra cependant de prendre en compte la tendance à la remontée des taux.

Le Projet de Loi de Finances pour 2017 n'est pas définitivement adopté et ne prévoit pas la mesure de transfert d'une partie de la TVA aux Régions annoncée pour 2018 par le Premier Ministre lors du Congrès de l'Assemblée des Régions de France en septembre 2016.

La baisse des concours financiers aux collectivités locales dans le cadre de la réduction des dépenses publiques de l'Etat entraine notamment la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement des Régions. Toutefois cette réduction est partiellement atténuée par des ressources dynamiques dont celle de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour 2017, en conséquence de la Loi NOTRe, les Régions vont percevoir une part supplémentaire de 25 % de la CVAE au titre du transfert de la compétence du transport et une compensation forfaitaire pour assurer leur nouveau rôle dans le développement économique.

L'exécutif a décidé de se porter candidat à l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales. Les premiers travaux démarreront dès cet exercice pour une certification à horizon 2020.

Le cadre d'intervention de la Région est opérationnel avec l'application de la Loi NOTRe pour les transports, le développement économique, avec le lancement des schémas stratégiques régionaux : SRADDET, SRDEII, avec la signature de l'avenant n°1 du CPER et avec les programmes opérationnels des Fonds Européens portant ainsi le budget primitif de 1, 463 milliard à 1, 756 milliard d'euros.

L'analyse globale du budget prend en compte ce nouveau périmètre budgétaire.

2. Les ressources inscrites au budget régional

(en M€)	BP 2016	BP2017	Evolution en volume	Evolution en %
Recettes de fonctionnement	1 051	1303,1	252,1	23,9
Concours financiers de l'Etat	250,3	223,3	-27,0	-6,8
Fiscalité	744	969	225,0	30,2
Compensation développement économique		27,4	27,4	
Les recettes liées aux politiques régionales	54,2	81,7	27,5	50,7
Opérations financières	2,7	1,5	-1,2	-44,4
FCTVA		0,1	0,1	
Recettes d'investissement	175,2	233,2	58,0	33,1
Concours financiers de l'Etat	23,1	23,1	0,0	
Fiscalité	39,6	39,9	0,3	0,7
Les recettes liées aux politiques régionales	90,3	154,7	64,4	71,3
Opérations financières	2,2	0,5	-1,7	-77
FCTVA	20	15	-5,0	-25
Total des recettes	1 226,20	1 536,30	310,1	25,2

2.1. Les recettes de fonctionnement

La baisse des concours financiers s'explique essentiellement par la baisse de 23M€ de la DGF.

Les Régions percevront 50% de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au lieu de 25% auparavant. Cette seconde part est issue du transfert de la CVAE des départements qui exerçaient la compétence du transport. Les 5 départements vont continuer à en assurer la mise en œuvre effective pour l'année scolaire 2016-2017 par délégation. La Région leur reversera leur part 2016 de CVAE de 211,6M€.

La part globale de la CVAE est de 429,4M€ au BP 2017. L'augmentation du produit de CVAE est de 226,8M€ par rapport au BP 2016 (202,6 M €). Elle permet de financer les dépenses liées au transfert de compétences dans le domaine du transport de 211,6 M€ et de dégager un produit supplémentaire de 15,2M€.

L'évolution de la CVAE confirme un certain dynamisme de son assiette.

L'augmentation des recettes de politiques régionales provient essentiellement des recettes du Plan national 500 000 Formations qui entre dans sa seconde année pour 33.6 M€.

A partir du 1^{er} janvier, les départements perdent la compétence du développement économique. Les Régions au titre de l'exercice de leur compétence économique peuvent reprendre les actions menées par les départements directement ou par leurs opérateurs comme les comités d'expansion ou les agences économiques.

Le financement est assuré par la nouvelle recette de Compensation développement économique qui s'élève à 27.4M€.

Le CESER souhaiterait obtenir les détails de cette reconfiguration de l'action économique : reprise du personnel, frais de structure et participations diverses dont celle à l'agence régionale..., aides aux entreprises et au développement économique...

A noter une nouvelle recette de fonctionnement de FCTVA issue de certaines dépenses de fonctionnement de maintenance et d'entretien des bâtiments et de la voirie (0,1M€).

2.2. Les recettes d'investissement

La recette de 121.8M€ pour le FEADER explique principalement l'augmentation constatée des recettes d'investissement.

La prévision de FCTVA pour 2017 est de 15M€ contre 20M€ au BP 2016. Cette prévision est en lien avec la baisse de l'investissement hors FEADER.

3. Les dépenses prévues pour mettre en œuvre les politiques publiques régionales

Pour mettre en œuvre les politiques qu'elle porte, la Région ouvre chaque année des Autorisations de Programme pour l'investissement et des Autorisations d'Engagement pour le fonctionnement.

Ces engagements pluriannuels font l'objet d'un vote de l'assemblée et sont présentés dans un tableau en annexe du document budgétaire principal.

Le CESER donne un avis sur les documents budgétaires (OB, BP, CA et BS, DM) en examinant les crédits de paiements annuels inscrits ou réalisés pour le financement de ces engagements.

3.1. Les Autorisations de Programme (AP) et d'Engagement (AE)

L'exécutif régional a décidé d'inscrire la totalité des autorisations pluriannuelles tant en investissement (AP) qu'en fonctionnement (AE) au stade du vote des projets.

Ainsi pour le BP 2016, les autorisations de programme et d'engagement ont fait l'objet d'opérations de rattrapage.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT par commissions (en M€)			
	BP 2016		BP 2017	
	AP	AE	AP	AE
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	11,8	5,7	79,7	22
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	115	30,4	142,5	31,9
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	48,4	232,3	44,5	307,6
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	448,3	84	62	82,4
Transports, mobilité, infrastructures	24	140	93	155,1
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	68,7	7,8	108,4	8
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	57,8	31,9	24,1	31,1
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	28,1	5,6	28	5,1
Total	802	538	582,5	643,7

La Région indique que la réécriture de son Règlement budgétaire financier est prévue au BS 2017. Le CESER réitère son souhait que la méthode de prise en compte des engagements pluriannuels soit détaillée et actée dans ce règlement.

3.2. Les crédits de paiement annuels

	BP 2016		BP 2017	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	(en M€)		(en M€)	
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	133,3	221	126.4	246.4
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	107,6	28,8	127.8	28.2
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	21,1	295,3	20.9	325.3
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	112,9	80,2	93.7	80.5
Transports, mobilité, infrastructures	103,2	148,3	90	334.4
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	88,4	7,7	86.1	7.9
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	25,2	30	17	29.2
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	55,2	4,4	137.5	4.1
Total	647	815,7	699.7	1 056.4

Le niveau d'investissement de 126,4 M€ de la commission Finances pour 2017 intègre 107M€ au titre du capital de la dette.

La comparaison avec 2016 montre l'augmentation du périmètre de l'action régionale avec les nouveaux transferts de compétence.

Les dépenses de fonctionnement

Au BP, les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont en augmentation.

	2013	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses	774	786	819	815	1 056
<i>Dont :</i>					
<i>Développement économique et CREPS</i>					2,82
<i>Transports</i>					211,6
<i>Plan national 500 000 formations</i>					36,7

L'application de la Loi NOTRe entraîne des dépenses de fonctionnement relatives aux transferts des compétences dans le domaine des transports, du CREPS et à la mise en œuvre de la compétence du développement économique. Le plan national 500 000 formations se poursuit avec 36,7 M€ financé par 33,6M€ de recettes.

Pour le développement économique, l'inscription au BP est de l'ordre de 2.5M€ alors que la recette est inscrite pour 27.4 M€. Ce montant de 27.4 M€ sera ventilé en dépenses d'actions économiques au sens large (aides diverses, subventions et participations aux clusters, pôles de compétitivité ..., personnel, Agence...). Elles pourront aussi être inscrites en cours d'années au BS et à la DM2 et finalement constatées au CA 2017.

Pour les transports, les inscriptions budgétaires s'élèvent à 182.6M€ en dépenses. Par convention avec les départements, la Région leur remboursera leur part de CVAE à hauteur de 211,6M€.

Les intérêts de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017
Intérêts financiers	39	38	40	35	35

Les intérêts de la dette sont stables.

En cette période d'anticipation annoncée de la remontée des taux, la dette de Région avec un taux d'intérêt moyen de 1,87% et à 78% à taux fixe est relativement sécurisée face à ce risque.

Les charges de personnel

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel	131.8	136.5	143.1	143.2	148.2

L'augmentation des dépenses de personnel de 3,5 % résulte, d'une part, de l'application des données statutaires (indice, Glissement Vieillesse Technicité, régime indemnitaire) et, d'autre part, de créations de postes (correspondants financiers, énergéticiens, gestionnaires des Fonds Européens, gestion des Ressources Humaines,...).

Quel est l'impact des transferts de la Loi NOTRe pour la Région et pour l'Agence régionale ?

A quelle échéance en année pleine ?

Les autres dépenses de fonctionnement

Ces dépenses de fonctionnement font l'objet de réduction de 7% sur les frais de structure et de 10 % sur les dépenses de soutien aux partenaires et aux structures bénéficiaires de subventions.

La modification structurelle des dépenses de fonctionnement impacte leur niveau.

Par ailleurs, la comparaison est difficile avec 2016 et avec les années précédentes.

Les dépenses d'investissement

Au BP, les dépenses d'investissement prévisionnelles, hors capital de la dette, avec l'intégration du transfert de la compétence transports et du FEADER augmentent de 6,4% par rapport au BP 2016.

Prévisions BP	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement	603	601.5	557	557	593
<i>dont</i>					
<i>Transports</i>					1,8
<i>FEADER</i>				39,6	121,8

Total voté (BP+BS+DM)	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	661	652	631	560.7

Total réalisé (CA)	2013	2014	2015	2016*
Dépenses d'investissement	582	571	597	500

*résultat calculé avec une hypothèse de réalisation à 90% des crédits d'investissement inscrits, cf Avis CESER DM2

La Région maintient un niveau d'investissement élevé.

3.3. La présentation en missions actions des politiques régionales

Une nouvelle vision des compétences et de l'action régionale offensive et regroupant les politiques publiques déclinée en 3 missions et 9 actions.

	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Budget annuel 2017
	Le combat pour l'emploi local	Le combat pour l'équité territoriale	Le combat pour l'efficacité régionale	
Action 1 : faire émerger les PME du futur	92			
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	208,5			
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	545,5			
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain		430,2		
Action 5 : agir au plus près des habitants		70,4		
Action 6 : renforcer notre qualité de vie		52,7		
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes			204,3	
Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés			148,2	
Action 9 : une administration plus innovante			3,9	
TOTAL	846	553,3	356,4	1 755,7

Ce document montre le poids politique des 3 missions et des 9 actions en globalité sans références aux notions budgétaires de fonctionnement et d'investissement et permettra de mesurer leurs évolutions dans les prochaines années.

4. L'analyse financière

L'épargne brute

L'épargne brute prévue (recettes moins dépenses de la section de fonctionnement) est de 246,7 M€.

	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne brute prévisionnelle BP	271	254	218	236	247

	2013	2014	2015	2016*
Epargne brute réalisée CA	308	272	265	245.6

* Pour 2016, elle est calculée à partir du total voté (BP +BS+DM2) cf. avis DM2 du CESER.

L'équilibre budgétaire

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 699,7M€ décomposée en 592,7 M€ de dépenses d'investissement et 107 M€ de remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par les recettes d'investissement pour 233,2 M€. Il reste 466,5 M€ à financer.

Compte tenu de l'épargne brute de 247 M€, le besoin d'emprunt s'élève à 219,5 M€.

Ce besoin d'emprunt est prévisionnel.

L'appel à emprunt réel s'effectue en fonction :

- de la réalisation effective des investissements,
- des résultats 2016 qui seront constatés au CA,
- du niveau réel de l'épargne brute,
- des recettes d'investissement réellement encaissées.

L'emprunt réel est toujours inférieur à l'emprunt d'équilibre.

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre budgétaire:

Fonctionnement	en M€	Investissement	en M€
Recettes de fonctionnement	+ 1 303	Dépenses d'investissement	+ 592.7
Dépenses de fonctionnement	- 1 056	Capital de la dette	+ 107
		Recettes d'investissement	-233.7
		Epargne brute	-247
Epargne brute	= 247	Emprunt d'équilibre	= 219

Financement de l'investissement (indicated by a blue arrow pointing from the 'Epargne brute' row to the 'Emprunt d'équilibre' row)

Gestion de la dette

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2016	2017
Stock de la dette	1 146	1 272	1 436	1 671*	1 890*
Stock de la dette	1 146	1 272	1 436	1 550**	1 650**
Capital de la dette	80	82	141	90	107
Intérêts de la dette	39	38	40	35	35

* Le premier calcul du stock de la dette est réalisé à partir des données prévisionnelles budgétaires indiquées au BP 2016 et au BP2017.

** Ce second calcul est réalisé à partir des estimations de la Région sur la base principalement d'une prévision d'exécution de l'investissement de l'ordre de 90% et d'une épargne brute supérieure aux prévisions.

Il est constaté une augmentation en moyenne de l'endettement de l'ordre de 100M€ par an.

L'accélération du remboursement annuel de la dette dès 2017 s'explique, d'une part, par le niveau de la dette et, d'autre part, par la renégociation des taux et des durées des emprunts afin de réduire les frais financiers.

En 2018, le montant du remboursement sera supérieur à celui de 2017 compte tenu du remboursement in fine du second emprunt obligataire et que le stock de la dette continuera à augmenter.

La Région indique sa volonté de réduire la durée des emprunts et de choisir des remboursements linéaires.

La capacité de désendettement

	2013	2014	2015	2016**	2017**
Capacité de désendettement	3,7	4,6	5,4	6,3	6,7

**Calculée avec un stock de dette estimé par la Région

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'années dont la Région disposerait pour financer totalement sa dette (Stock de la dette /Epargne bute).

Le CESER rappelle sa vigilance exprimée dans tous ses avis budgétaires sur la maîtrise nécessaire du niveau d'endettement.

5. Les observations sur les politiques publiques

5.1. Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

SRADDET

Le CESER qui a apporté récemment une première contribution pour l'élaboration du SRADDET prend acte des modalités de mise en œuvre de cet important schéma qui consacre le rôle de chef de file de la Région en matière d'aménagement du territoire et de planification. Cette mise en œuvre en quatre phases laisse comme le CESER l'a souhaité, une part importante à la concertation au travers de consultations départementales et sectorielles auxquelles le CESER sera associé au sein d'un comité consultatif et de réunions départementales pédagogiques. Le CESER note avec satisfaction que la dimension interrégionale qu'il a préconisée sera prise en compte avec les 4 régions voisines, il restera à formaliser ces relations au-delà de seuls contacts techniques. L'adoption du schéma est programmée pour 2019 comme le prévoit la loi.

Gestion des fonds européens

La Région, en sa qualité d'autorité de gestion, prévoit pour 2017 les crédits de paiement nécessaires à l'organisation des différents comités (comité régional de suivi, comité d'animation auxquels le CESER est associé) au titre du programme « *Appui à la gestion des fonds européens* » ainsi que les dépenses liées à la publicité et à la communication des projets européens (0.1M€). Le CESER insiste sur l'importance de cette communication qui doit être pour être utile, différenciée entre les cibles : grand public d'un côté et porteurs de projets de l'autre.

529 Actions européennes

La nouvelle stratégie européenne volontariste de la Région se traduit notamment par une autorisation d'engagement de 2,228M€ et des crédits de paiement de de 1,170M€ en.

Il s'agit de réorganiser le bureau de Bruxelles en transformant la structure initialement interrégionale en structure régionale sous la forme d'une association Pays de la Loire Europe en y intégrant les trois chambres consulaires et éventuellement d'autres collectivités territoriales ligériennes. Le CESER y siègera en qualité de membre. Il note avec satisfaction que la Région est néanmoins déterminée à travailler avec d'autres régions françaises et européennes sur des sujets communs, c'est essentiel pour défendre les intérêts des régions Atlantique et affirmer auprès de l'Union européenne la stratégie maritime atlantique. Cette stratégie est désormais une priorité pour la Région qui assume la présidence de la commission Arc Atlantique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, dans ce cadre elle décide de prendre en charge le financement à 50% d'un volontaire international en entreprise (VIE) et accueillera la prochaine assemblée générale. Dans son Action 1, la Région souhaite apporter un appui aux filières de la croissance bleue, elle s'est engagée dans le projet européen CLIPPER pour l'amélioration des politiques publiques de soutien aux PME des industries marines dans le cadre d'Interreg Europe en qualité de chef de file , elle y consacre 314 833€ avec un financement FEDER de 85% pour un total de 1 347 057€.

L'accompagnement des porteurs de projets bénéficie désormais d'un fonds régional d'aide aux montages de projets européens, initiative que le CESER salue de même que les actions de sensibilisation menées plus particulièrement auprès des jeunes en s'appuyant sur le réseau des maisons de l'Europe et des animateurs Europe.

Evaluation des politiques publiques : des premiers crédits sont prévus pour engager les premières évaluations des fonds européens avec la mise en place de la commission consultative d'évaluation (. Outre ces évaluations, le budget pourra être consacré à des évaluations régionales.

Bilan 2015 du CPER 2015-2020

Chaque année le CESER est amené au BS à examiner le bilan d'avancement des contrats Etat-Région au 31 décembre de l'année écoulée et d'émettre un avis. Le contexte de mise en œuvre de ce contrat n'a pas permis de produire ce bilan en juin. Compte-tenu de ce décalage de calendrier le CESER n'a pas jugé pertinent de produire un avis spécifique d'autant que les partenaires ont conclu en octobre un avenant de révision avec des enveloppes complémentaires et des modifications de la maquette. Il note cependant un taux d'engagement global de 22,3% supérieur au taux théorique annuel de 16,6% pour la Région et un taux de 12,5% pour l'Etat mais ces écarts sont variables en fonction des volets, l'écart le plus important concerne le volet mobilité avec 34,5% d'engagement pour la Région et 10,6% pour l'Etat.

5.2. (C3 C2 C4 C7) Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

166 Internationalisation de l'économie

Les trois orientations donnent avec clarté les axes de la feuille de route internationale des Pays de la Loire sur la période 2016-2021 : ambition, approche plus ciblée et simplification.

230 et 274 (C2) Actions de coopération décentralisée et Fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement (FRASICOD là-bas)

La nouvelle politique internationale de la Région aborde les solidarités essentiellement sous l'angle économique. Dans ces circonstances, le CESER s'interroge sur le devenir de ces politiques.

510 Appui à la performance - Aide au conseil

On observe un effort de simplification des dispositifs pour redonner de la lisibilité pour les porteurs de projets.

511 Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi

Le CESER salue l'effort sur le soutien aux TPE-PME avec le nouveau fonds de prêts pour les entreprises de 3 à 50 salariés en partenariat avec BPI-France. Un point de vigilance sur les critères d'éligibilité : cela écarte les entreprises récentes et celles en faiblesse de fonds propres.

517 Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique

Le CESER souhaite avoir connaissance du rapport sur l'évaluation des 34 Plateformes régionales d'innovation (PRI).

518 Soutien à l'innovation

Sur les projets de recherche et développement, il est proposé que « l'intervention régionale puisse désormais être effectuée sous forme d'avances remboursables, dont les échéances de versement permettront une évaluation au fil de l'eau de la réussite ou de l'échec du projet. » Trois questions sont soulevées : Dans quelle mesure l'avance remboursable est-elle compatible avec les projets de R&D ? Quels sont les critères pour considérer qu'il s'agit d'un succès ou d'un échec ? Quels seront les moyens de remboursement en cas d'échec ?

Concernant l'innovation sociale, "la Région pourra être amenée à soutenir des projets dont l'intérêt social et territorial sera avéré". Par qui les projets retenus seront-ils sélectionnés et selon quels critères ?

519 Rayonnement à l'international

Le recentrage sur des cibles claires de l'export proche comme du « grand international » évitera de disperser les moyens et les énergies. Toutefois, concernant l'Afrique, il serait regrettable de ne se concentrer uniquement que sur l'Afrique francophone : les potentiels de développement sont importants dans d'autres pays africains, notamment anglophones et ceux à la démographie très dynamique. Il est toutefois important de veiller à ne pas déstabiliser les marchés locaux des pays concernés.

Afin de favoriser le rayonnement à l'international, la Région peut se rapprocher du réseau World Trade Center (WTC) largement représenté dans plus de 100 pays.

Par ailleurs, il est important de ne pas oublier les TPE et les PME dans ces actions de rayonnement, notamment lors des missions intersectorielles. En outre, au-delà des grandes écoles, il faut également que les établissements d'enseignement supérieur (type BTS, Ecoles de commerce, etc.) soient associés.

516 Animation économique

Il est important de clarifier les périmètres de mission et les moyens. Le flou de ces derniers mois pour les porteurs de projets doit être rapidement levé pour qu'ils sachent clairement quel est leur interlocuteur (les développeurs auparavant départementaux devenus régionaux, l'agence régionale à Nantes, les services économiques du Conseil régional ?).

514 Economie résidentielle

La création d'un nouveau fonds d'aide au commerce Pays de la Loire Artisanat Commerce est une bonne nouvelle.

304 Programmes de recherche régionaux et interrégionaux

Le CESER est intéressé par l'évaluation du dispositif Recherche – Formation – Innovation lorsqu'il sera disponible.

431 Tourisme

Le budget est stable avec des ambitions affirmées sur la clientèle internationale, l'équilibre territorial (mer, villes, campagne), un programme de communication très axé sur les réseaux sociaux et les médias à coût contenu, et le soutien aux professionnels largement impliqués dans l'élaboration et le suivi des actions (CRT). Un projet d'évènement, en lien avec le Vendée Globe, est en cours d'élaboration dans le domaine du nautisme.

Le CESER apprécie la démarche pragmatique mise en œuvre et tout particulièrement le fait de s'appuyer plus fortement sur les professionnels, ainsi que l'attention portée à une collaboration efficiente avec les collectivités infrarégionales. Il souhaite avoir connaissance des évolutions concernant l'Agence régionale. Un point d'interrogation sur lequel le CESER appelle l'attention du Conseil régional : la substitution du principe de subvention par des dispositifs de prêts et d'avances remboursables est-elle bien adaptée au tourisme social ?

512 Soutien aux transitions

Le soutien aux TPE est à saluer. Concernant la RSE, il est important de ne pas multiplier les interlocuteurs, les référentiels etc. Cela risque de nuire à la lisibilité.

246 Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Le CESER rejoint le Conseil régional sur une implication plus grande de la Région sur le développement du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire, outil majeur du développement régional et de l'emploi.

Un retour du trafic fluvial sur l'estuaire peut constituer un atout complémentaire pour le port.

5.3. Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Remarques générales

Formation professionnelle : la nouvelle architecture des offres de formation reprend positivement des orientations par publics et métiers en tension. Si les crédits de paiement 2017 sont équivalents à ceux de 2016, le CESER demeure vigilant quant aux autorisations de programme et d'engagement qui seraient en sensible diminution dans le futur (hors plan 500 000).

Le CESER approuve les orientations nécessaires au retour à l'emploi et à la réponse à apporter aux besoins des entreprises. Mais il ne suffit pas de traiter les qualifications de niveau IV et V. Pour les formations de niveau supérieur, particulièrement en niveau I, il serait judicieux de fonctionner par dérogation, sur les demandes individuelles dépassant les 200 heures. Dans ce but, une analyse des besoins devrait être faite avec Pôle Emploi et les partenaires sociaux.

Le CESER souhaiterait disposer du bilan de la politique en faveur de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Il note avec satisfaction le réel souci de reconnaître les organismes qui font de l'accompagnement en aval de la formation, de même que la prise en compte d'objectifs qualitatifs dans les appels d'offres auprès des organismes de formation.

Le budget en faveur de l'apprentissage reprend largement les préconisations du Grenelle de l'apprentissage. De plus, ces orientations vont se traduire dans de nouvelles conventions comportant des contrats d'objectifs qui iront dans le sens de la qualité et de l'évaluation requises.

Il est malaisé de comparer les montants des politiques publiques, 2017 étant une année de transition. Les investissements dans les lycées diminueront de façon nette et logique, et la grande nouveauté est la refonte de l'offre de formation dans un schéma tripartite. On note aussi l'importance de la nouvelle convention portant création d'un CFA.

312 Région - Formation - Visa sanitaire

La perspective de vieillissement de la population nécessite un effort particulier. Il manque notamment des aides-soignants et des auxiliaires de vie sociale. Il est à nouveau demandé d'œuvrer en faveur de la valorisation de ces métiers à travers des dispositifs concrets. Des contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation, ainsi qu'une nouvelle offre de formations dans ce domaine sont nécessaires.

5.4. Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

330 Fonctionnement des E.P.L.E.

Formation initiale professionnelle : de nombreuses ouvertures sont prévues, après un dialogue avec les territoires et les branches professionnelles, pour répondre aux besoins exprimés. Cette démarche mériterait d'être pérennisée, en coordination avec les 17 territoires du SPRO.

331 Travaux dans les E.P.L.E.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des engagements de travaux dans les lycées avec un souci louable de s'adapter très précisément aux prévisions démographiques avant d'entamer le nouveau programme d'investissements en 2018. Il faudra également intégrer les besoins en locaux, dus aux nouvelles formes de pédagogie (tant pour les lycéens que pour les équipes pédagogiques). Le CESER réaffirme son souhait d'avoir des précisions sur le nouvel outil mis en place par le démographe recruté à cette fin.

338 Aides sociales

Dans le cadre de l'abandon de l'Ordipass, il serait judicieux de répondre aux quelques besoins sociaux par délégation, directement au sein des établissements, pour avoir une gestion au plus près.

339 Actions éducatives

Une vigilance particulière sera portée sur le transfert des programmes d'action éducative vers le nouveau dispositif « Jeunesse et civisme ».

5.5. Transports, mobilité, infrastructures

104 Fonctionnement du réseau de transport régional

La Convention Région-SNCF est en cours de négociation, avec trois objectifs majeurs auxquels le CESER souscrit : un service équilibré sur le territoire, une exigence accrue sur la qualité de service et une amélioration de la performance économique du système.

La Région a prévu + 3 M€ sur le fonctionnement du réseau, un montant qui semble faible par rapport à l'offre nouvelle, liée à l'ouverture de la ligne LGV Bretagne-Pays de la Loire et de la virgule de Sablé-sur-Sarthe. Cela induit de nouvelles offres de dessertes :

Laval / Angers / Nantes, ainsi que le cadencement. Il est vraisemblable qu'un complément de financement s'avèrera nécessaire au Budget Supplémentaire.

La candidature de la Région à l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence d'une partie de son réseau régional, ne peut intervenir qu'après modification législative. Pour le Conseil régional, cette candidature peut être vue sous deux aspects : l'angle économique et politique.

106 Modernisation du parc de matériel roulant régional

Des efforts importants ayant eu lieu ces dernières années en prévision de l'ouverture de nouvelles dessertes, une diminution des crédits de paiement est prévue sur 2017 (de 49,6 à 36 M€).

107 Infrastructures ferroviaires

Les crédits de paiement sont en diminution pour 2017, toutefois les autorisations de programme sont en nette progression, en prévision des importants chantiers sur l'axe Nantes-Bordeaux et Clisson-Cholet, ainsi que sur l'engagement d'études pour l'optimisation de la desserte Nantes-Angers, comme prévu au CPER 2015-2020. Ce qui répond aux attentes formulées par le CESER (cf. Rapport « Infrastructures de transport et de communication, moteurs de développement durable » 2013).

221 Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité

Les financements prévus s'inscrivent logiquement dans le développement de l'intermodalité et restent stables. Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de l'accessibilité dans le réaménagement des gares et leur environnement.

305 Désenclavement urbain et rural

Cette politique « équité territoriale » « agir au plus près des habitants » se déclinera désormais de façon transversale au travers d'autres chapitres comme « aménagement numérique », « multi-modalité et solutions innovantes » ...

359 Multi-modalité et solutions innovantes

La mise en place d'un billet unique multimodal digitalisé, avec l'évolution de la plateforme DESTINEO, répond aux attentes formulées par le CESER dans son rapport « Développer l'intermodalité : nouveau défi régional (2014) ».

Cette mise en place appelle, au moins dans un premier temps, un accompagnement des usagers.

378 Aménagement numérique

La progression des crédits de paiement (de 5,7 à 15,8 M€) est liée à la montée en puissance de la fibre à l'abonné (FFtH) en appui des investissements engagés par chaque Département et du soutien à l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile. Un développement particulier est prévu pour 200 sites touristiques.

C'est un point indispensable pour le développement économique en zone rurale.

509 Politique routière d'intérêt régional

Dans le cadre du Pacte de Ruralité et de la renégociation du CPER 2015-2020, la Région a souhaité lancer l'étude d'un nouveau franchissement de la Loire en aval de Nantes. Cette étude demandée depuis de longues années par le CESER, devra prendre en compte l'ensemble des franchissements. On ne peut que se féliciter de cette initiative, et regretter l'engagement insuffisant de l'Etat.

Elle a souhaité également participer aux côtés des Départements aux financements des axes routiers d'intérêt régional et structurants dans le cadre du Pacte régional de la Ruralité. Cette initiative permettra d'accroître la sécurité sur les axes retenus et d'améliorer la fluidité des déplacements. Cette initiative, à condition que ces programmes routiers se déroulent rapidement, permettra de faciliter le déplacement des biens et des personnes et donc d'augmenter l'attractivité économique de la région.

5.6. Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

430 Logement et efficacité énergétique

Le CESER se félicite que le dispositif AREEP soit maintenu dans le cadre de la feuille de route liée à la transition énergétique.

Le BP 2017 fait apparaître un budget supplémentaire de 8 M€ prenant en compte l'ensemble des demandes existantes. Cela correspond à une vraie nécessité. La question du soutien aux ménages les plus modestes reste posée et nécessite la recherche de nouveaux financements (tiers investissement, incitation système bancaire à des fins avantageuses, etc.)

325 Logement pour les jeunes

L'investissement passe de 5M€ en 2016 à 2,5M€ en 2017 soit une diminution de moitié qui interroge le CESER et nécessite des explications, sachant que le rapport budgétaire souligne à contrario que «L'enseignement supérieur des Pays de la Loire est confronté à un défi démographique sans précédent : les effectifs étudiants, toutes formations post-bac confondues, passeront de 120.000 en 2015 à 140.000 en 2020. Face à cet enjeu démographique, la Région des Pays de la Loire réaffirme en 2017 sa volonté de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur. La Région choisit d'investir pour améliorer les conditions d'études, d'accueil et de vie des étudiants ligériens et accompagner ainsi leur réussite et leur insertion professionnelle».

187 Accueil des personnes âgées et handicapées

Cette ligne budgétaire passe de 462 000 € à 186 000 €. Il s'agit de restes à payer. Cela annonce-t-il un abandon de ce programme ou s'agit-il d'un transfert sur d'autres lignes ?

188 Santé publique, vieillissement et politique du handicap

Cette partie du budget ne permet pas d'avoir une lisibilité concrète de la manière dont se déclinerait la politique régionale en matière de handicap.

265 Développement et animation des territoires

La nouvelle politique contractuelle de la Région avec les territoires est bien structurée et empreinte de pragmatisme. La Région a la volonté de réduire la fracture territoriale avec le pacte en faveur de la ruralité mis en œuvre en urgence et la poursuite d'une politique contractuelle qui dorénavant prend appui sur les EPCI plutôt que les pays.

Le soutien aux métropoles s'appuie sur des contrats structurants fondés sur des appels à projets thématiques et sur une mobilisation accrue des fonds européens dont il faut rappeler que la Région est autorité de gestion (Plus de dotation globale avec les trois agglomérations).

La Région a la volonté de privilégier les investissements tout en renforçant l'accompagnement des territoires par les personnels de la Région, notamment ceux qui en ont le plus besoin.

Elle souhaite par ailleurs inciter au développement des projets liés à la transition énergétique dans les territoires et bonifier son soutien aux territoires à enjeux particuliers : pôles d'équilibre, périmètre UNESCO, littoral.

Le CESER se félicite globalement de la philosophie de cette démarche et des engagements qui sont pris à la fois sur la durée des engagements (lien avec fin de mandat) et sur les sommes qui y sont consacrées puisqu'il s'agit de près de 470M€ engagés pour les territoires (271M€ pour le pacte en faveur de la ruralité et 200M€ pour les contrats des territoires)) dont 30M€ pour les contrats de développement métropolitain (CDM) et 170M€ pour les contrats territoires Région (CTR)

Quelques points de vigilance demeurent cependant : Il n'est fait nulle part référence au schéma d'aménagement (SRADT en attendant la mise en place du SRADDET) dans la mise en œuvre de cette politique. De ce point de vue il faudra assurer une bonne cohérence entre le pacte en faveur de la ruralité, les contrats de territoire et le SRADDET.

De même, la cohérence entre le fonds communal et les contrats avec les EPCI sera nécessaire. La vigilance s'impose également quant aux critères et aux modes de calcul qui conditionneront la dotation : densité, capacité financière, nombre habitants, etc. Enfin, il faudra éviter les phénomènes de concurrence entre les EPCI.

Le CESER exprime une alerte particulière quant à la non obligation de sollicitation des conseils de développement et des financements qui étaient octroyés dans le cadre de ces contrats. Cela risque de mettre en difficultés les conseils de développement existants notamment en milieu rural

283 Habitat et logement social

Cette ligne passe de 5M€ à 2,5M€. Sur cette ligne encore, le CESER s'interroge. S'agit-il de coupes franches ou de transferts ?

266 Biodiversité et littoral

On note un maintien des politiques publiques existantes (réserves naturelles, parcs naturels régionaux) et de leurs financements. La seule évolution est liée au contrat nature avec une évolution de son règlement (même logique que les contrats de bassins versants mais en matière de biodiversité).

Le CESER prend acte de la suppression de Littoralis. Il invite la Région à réaliser au plus vite une cartographie détaillée des évolutions climatiques sur le territoire. L'établissement de ce diagnostic de vulnérabilité est une étape préliminaire et incontournable du développement d'une stratégie d'adaptation effective. Cet outil cartographique doit s'appuyer sur une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation, à destination de tous les ligériens, résidents ou de passage. Des actions spécifiques doivent être menées auprès des personnes les plus vulnérables

La Région doit aussi accompagner les territoires sur le volet adaptation des PCEAT.

Le CESER note une évolution concernant les digues puisqu'on passe d'un engagement financier de 1,4M€ à 2,8M€ qui peut paraître encore faible au regard des besoins.

Le CESER invite la Région à entretenir et à protéger les infrastructures de protection « naturelles » (dunes, haies par exemple).

La Gouvernance régionale bio diversité nécessite des précisions quant à sa structuration et ses modalités de fonctionnement.

268 Axe ligérien

Cette ligne n'existe plus en tant que telle. La différence budgétaire entre BP 2016 et BP 2017 (3M€ en moins) s'explique par les restes à payer liés aux engagements et non par une baisse de budget.

286 Gestion de l'eau dans les bassins versants

Le dispositif des contrats de bassins versants est maintenu ainsi que le soutien à l'animation des SAGE partout où c'est nécessaire. La baisse entre le BP 2016 et 2017 d'un montant de 500 000 euros pour la partie bassins versants s'explique par le rythme des territoires à mettre en place leurs projets d'action (de ce point de vue nous sommes dans la même logique que les contrats de territoires), cela ne signifie pas un désengagement de la Région.

Une réflexion sur la mise en place de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur les territoires doit être engagée par la Région afin de préserver le dispositif des contrats de bassins versants.

Le soutien des structures liées à la Loire est maintenu et le contrat Loire 2016/2018 est renouvelé.

379 Agenda 21 – coordination

Le CESER acte la suppression de l'agenda 21 mais restera vigilant sur la transversalité des politiques publiques.

389 Economie circulaire, déchets, risques technologiques

La Région a pris la compétence prévention des déchets dans le cadre de la loi NOTRe et mis en place son plan. Cette question fondamentale mérite de l'ambition..

La récente signature du Contrat d'objectif dynamique régional déchets et économie circulaire (CODREC), donne dorénavant toute sa place à la valorisation matière des produits en fin de vie.

Cette évolution est gage du développement d'une nouvelle forme d'économie plus respectueuse des ressources naturelles d'une part mais surtout fortement génératrice d'emplois de proximité d'autre part.

Le CESER sera donc attentif aux premiers éléments de diagnostic, et à l'état des lieux qui sera réalisé. Ils devront faire converger les différents plans existants vers le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Nous suggérons que le schéma biomasse qui doit être élaboré avant février 2017, soit également inclus.

Au-delà de ces différentes remarques, on note en terme d'orientations budgétaires une baisse de 100 000 euros entre BP 2016 et BP 2017 puisque celui-ci passe de 390 000€ à 290 000€ et correspond à un repositionnement sur deux filières au lieu de trois (garages et bateaux).

429 Eau et Loire

Ce chapitre est nouveau et intègre dorénavant l'axe ligérien (Cette ligne n'existe plus en tant que telle). A noter la différence budgétaire entre BP 2016 et BP 2017 (3M€ en moins) qui s'explique par les restes à payer liés aux engagements et ne correspond pas à une baisse de budget.

5.7. Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités

Remarques générales

Les éléments budgétaires communiqués ne permettent pas, à ce stade, d'identifier clairement les actions qui disparaissent ou celles sur lesquelles la dotation budgétaire a été réduite.

D'une façon générale, le CESER :

Souligne la nécessité de construire un dispositif d'indicateurs objectifs pour évaluer dans la durée l'impact des orientations retenues sur les territoires, les populations, les incidences en termes économiques, etc.

Confirme l'intérêt d'un appui des services de la Région à la recherche de financements – et ceci dans tous les domaines relevant de la C7 du CESER,

Rappelle également son attachement à une démarche attentive aux personnes en situation de handicap – sur tous les domaines d'action listés ci-dessous,

Estime nécessaire d'être extrêmement vigilants sur le soutien à la vie associative en veillant à ce que ce secteur, qui emploie 116 000 salariés, soit 10,7% de l'emploi privé en Pays de la Loire, ne soit pas fragilisé du fait du remplacement des contrats pluriannuels d'objectifs dans plusieurs domaines par des appels à projets dont le plafond de 25K€ est au demeurant plus réduit – avec toutes les conséquences en termes de précarisation de l'emploi.

74 Actions territoriales

On observe un doublement des crédits de paiement en fonctionnement (+1.2M€).

Le CESER souhaiterait identifier, parmi les nombreuses initiatives et actions pérennisées que recouvre ce volet, celles qui font l'objet d'un soutien plus particulièrement renforcé, et quels sont les effets attendus auprès des populations concernées sur les territoires.

92 Equipements structurants d'intérêt régional

Les crédits de paiement d'investissements sont en forte baisse : de 14M€ à 5,2M€. Les autorisations d'engagement passent de 45M€ à 7,8M€. Les efforts d'économie en termes d'investissement, annoncés au niveau des orientations générales, sont très lisibles sur ce volet d'actions.

197 Patrimoine

En crédits de paiement pour 2017, l'investissement est stable (6M€) et le fonctionnement en diminution (de 2,7M€ à 1.6M€) mais en autorisation de programme et d'engagement, il augmente fortement : de 9,8M€ à 13,3M€

Le CESER observe une politique volontariste dans le domaine du patrimoine. Les associations du patrimoine sont très satisfaites de voir le Conseil régional consacrer un effort nouveau en faveur du patrimoine culturel. Il clarifie le programme d'aide au patrimoine, protège et crée de nouveaux programmes en faveur du patrimoine non protégé : vernaculaire, religieux... souvent très vulnérables. Il intègre également le patrimoine immatériel.

Le service de l'inventaire voit ses compétences élargies avec des partenariats avec des collectivités infrarégionales telles que Nantes Métropole. Le souhait de rendre accessible au public le centre de ressources est à saluer ainsi que la refonte du site web. Le soutien à l'archéologie est également important.

On peut regretter que le soutien aux musées ne se fasse qu'au travers du FRAR et du FRAM mais la politique d'aide aux équipements structurants devrait rendre éligibles certains de ces établissements. Le CESER a souvent déploré que le CPER n'ait pas intégré de volet patrimoine : les conventions complémentaires constituent une solution. Intérêt également pour les programmes en faveur des jeunes.

Une attention particulière doit être apportée à la valorisation des efforts consacrés dans ce domaine en termes d'appropriation des publics locaux et régionaux et de retombées touristiques.

198 Arts de la scène

Forte baisse des crédits de paiement en fonctionnement (de 12M€ à 6.7M€). Ceci s'explique-t-il par des transferts sur le nouveau programme 530 "actions musicales structurantes" ? Sinon, comment cette diminution se répartit-elle entre les trois axes principaux :

1.2M€ pour la création culturelle, dont 300 000 € pour opération régionale Avignon,

2.7M€ pour l'accès de tous les habitants à la culture sur tous les territoires

2.7M€ l'accompagnement des équipements culturels de centralité, le soutien aux festivals sur tout le territoire, l'organisation et l'économie du secteur et le soutien à l'emploi et à l'enseignement supérieur.

287 Sport de haut niveau

Enveloppe budgétaire en légère baisse (-10%). Le sport de haut niveau souffre d'une trop faible reconnaissance en Pays de la Loire. La Région affiche à juste titre un objectif de positionnement d'excellence. N'y-a-t-il pas une contradiction entre cet objectif et une diminution du budget alloué ?

315 Arts visuels

Les crédits de paiement en investissements augmentent sensiblement (de 1.25 à 1.75M€) et le fonctionnement est stable (1.7 M€). Le CESER se félicite, sur ce domaine comme d'autres volets, de la volonté de la Région d'encourager les initiatives collectives ou de mutualisation.

376 et 390 Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité

La scission de ce même volet d'action sur deux programmes budgétaires n'est pas d'une grande lisibilité. Sauf erreur d'interprétation, dans le domaine de la vie associative, les crédits de paiement de fonctionnement semblent avoir été réduits considérablement, passant de 1.3M€ à 0.3M€.

Le CESER regrette en outre la disparition des contrats pluriannuels d'objectifs et leur remplacement par des appels à projets, plafonnés à un niveau inférieur, et souligne les incidences inévitables de cette démarche sur l'emploi.

388 Autonomie des jeunes

Le CESER observe une forte augmentation des crédits de paiement en fonctionnement (de 3.3 à 4.3 M€) dans le cadre de la poursuite du Pack 15-30 avec quelques évolutions : dématérialisation du Pass culture sport, suppression du Pass complémentaire santé en septembre 2017 (du fait de la nouvelle loi), poursuite du Pass prévention contraception, poursuite du Pass logement, suppression du Pass première installation (trop peu de bénéficiaires/coût administratif), poursuite du Pass transport, du Pass apprenti, du Pass permis ouvert en octobre 2016, et suppression de l'Ordipass.

Un nouveau dispositif est développé pour les apprentis : une aide au permis de conduire en échange d'une aide à l'apprentissage de l'outil numérique dans les petites communes.

Ces évolutions correspondent pour l'essentiel à une volonté de pérennisation, voire de meilleure promotion du Pack 15-30. Le CESER s'en félicite. Il rappelle à cette occasion la préconisation exprimée dans le cadre de l'étude sur "la Silver Economie en Pays de la Loire" d'un Pack Seniors.

530 Actions musicales structurantes

La plupart ou la totalité de ces actions faisaient déjà l'objet d'un soutien de la part de la Région. Ce nouveau programme les regroupe, ce qui clarifie la lecture des orientations

thématiques mais cela ne permet pas d'identifier d'éventuelles évolutions des budgets alloués aux différents postes – ce sur quoi le CESER sollicite des précisions.

5.8. (C3) Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

192 Pêche maritime

La mise en œuvre des projets éligibles au FEAMP a été retardée de 2 ans.

6. Synthèse

6.1. Observations générales

Présentation des documents budgétaires

La Région a décidé d'une présentation de ses documents budgétaires en 3 missions et 9 actions. Cette nouvelle présentation engendre des difficultés de comparaison avec l'année 2016 et les années antérieures. Ainsi le rapport de présentation générale et ses tableaux annexes ne permettent pas une lecture aisée des recettes et des dépenses par nature.

Arbitrages des politiques publiques

Les arbitrages sur les politiques publiques annoncés par la Région sont-ils tous finalisés ? La revisite des engagements pluriannuels est-elle achevée ? Les éléments budgétaires communiqués ne permettent pas d'identifier précisément les augmentations, modifications, suppressions ou réductions dans les programmes.

Evolution du périmètre de l'action régionale

La Loi NOTRe modifie le périmètre d'intervention des Régions dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports et de l'environnement.

Le CESER suivra avec attention l'évolution de ces dépenses nouvelles et leur financement.

Cette évolution de l'action régionale se répercute sur la conduite des politiques publiques avec des effets budgétaires et des impacts organisationnels pour la collectivité.

L'augmentation du champ d'intervention modifie aussi les relations de la Région avec les autres acteurs de l'action publique locale.

Dans le domaine du développement économique, la Région doit se positionner dans un rapport direct avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales qui sont en reconfiguration avec des compétences renforcées. Le CESER s'interroge sur les conséquences pour les Conseils de développement de la suppression de leurs avis sur les contrats de territoire alors même qu'ils sont rendus obligatoires par la Loi NOTRe pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Règlement budgétaire et financier

Le CESER prend acte de la réécriture du règlement budgétaire et financier pour le Budget Supplémentaire 2017. Il rappelle, comme dans ses trois précédents avis, qu'il attend que l'actualisation du règlement acte, en toute transparence, la méthode que suivra le conseil régional et pour ainsi clore définitivement le débat sur les engagements financiers du précédent exécutif.

6.2. Observations sur la stratégie financière de la Région

Mise en œuvre des fondamentaux de la stratégie

Les cinq fondamentaux de la stratégie financière annoncés aux Orientations Budgétaires 2016 ont été complétés et précisés pour la durée du mandat avec des cibles chiffrées lors des Orientations Budgétaires pour 2017 :

- « Stabiliser la capacité de désendettement à hauteur de 7 années en fin de mandature »,

La dette continue à augmenter. La stabilisation de la capacité de désendettement ne pourra se mesurer qu'après l'exercice 2018 en raison du niveau des masses budgétaires amplifié par l'extension du périmètre d'action de la Région.

- « Maintenir un haut niveau d'épargne brute annuelle à une hauteur minimale de 250M€ »,

La prévision pour 2017 est dans cette tendance.

- « Amplifier l'effort d'économie des dépenses de fonctionnement en réalisant 100 M€ d'économies de fonctionnement en cumulé sur le mandat »,

Le CESER mesure bien les économies sur les partenaires et les structures bénéficiaires. Mais l'effet sur les charges de structures sera à examiner au compte administratif.

- « Ne pas recourir au levier fiscal sur la durée du mandat »,

Le CESER se satisfait que la Région confirme ce choix dans le contexte de la fiscalité actuelle.

- « Réduire progressivement le montant des dépenses d'investissement sur le mandat pour atteindre une cible aux environs de 400M€ en fin de mandat »,

L'investissement hors remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 592.7 M€ et hors FEADER et transport à 469M€. Le nouveau périmètre budgétaire avec ces nouvelles compétences rendra-t-il cet objectif réalisable ?

- « Diminuer progressivement le recours à l'emprunt pour casser le rythme de progression de la dette ».

Le besoin d'emprunt prévisionnel diminue de 17M€. En ce début de mandat, cet objectif est difficilement mesurable.

Conséquences des économies de fonctionnement

Le CESER comprend que la Région soit amenée à réduire ses dépenses de fonctionnement mais la dimension proposée dans ce budget pour 2017 de diminution de 10 % de la dépense de soutien aux partenaires et bénéficiaires de subventions pourrait avoir pour certains d'entre eux des conséquences sur les services rendus aux habitants et aux territoires et pourrait provoquer des pertes d'emplois.

Le poids important de la vie associative en Pays de la Loire et son dynamisme reconnu tout comme la volonté politique de la Région de mettre en valeur le bénévolat doivent conduire à évaluer l'ensemble des conséquences de cette diminution.

Le CESER sera vigilant sur la situation des structures concernées.

D'autant plus que des contraintes financières pèsent déjà sur ces structures en raison des demandes grandissantes de la population dans certains domaines et de la diminution des subventions des autres collectivités locales.

Enfin sur les modifications des aides dans le domaine de la recherche et de l'innovation, le CESER s'interroge sur les critères d'évaluation des projets retenus et de versement des aides.

6.3. Les attentes du CESER

Nécessité d'une feuille de route budgétaire et financière pour la mandature

Dans ses précédents avis, le CESER avait sollicité une feuille de route rendant lisible les priorités et l'agenda de mise en œuvre pour la période 2016-2021 intégrant le PPI, les projections financières, un échéancier des engagements pluriannuels, un état précis des investissements programmés et leur phasage prévisionnel année par année (AP/ CP), une présentation des cofinancements : CPER, Fonds Européens, participations de l'Etat et des autres collectivités...

Le CESER rappelle la nécessité d'une feuille de route d'autant plus que le cadre d'action est maintenant opérationnel avec le CPER, la programmation des Fonds européens et la nouvelle organisation de la Région.

Sur le PPI attendu au BP 2018, il note qu'une analyse démographique est en cours sur les besoins effectifs en lycées et leur calendrier de construction et de réhabilitation.

Sur les financements, le CESER souhaiterait une projection sur plusieurs années des recettes d'investissement.

Evaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques est renforcée dans la mission 3 « Le combat pour l'efficacité régionale » et l'action 7 « Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes ».

Dans le cadre de sa mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques prévue par la Loi NOTRe, le CESER pourrait apporter une autre dimension que celle du seul pilotage financier et être associé aux dispositifs mis en place par la Région pour contribuer à la culture évaluative.

Agence régionale

L'Agence régionale connaîtra en 2017 une modification importante de son champ d'action : élargissement de sa mission de développement économique, redéfinition de son périmètre d'intervention et une clarification de ses relations avec la Région avec une convention unique.

Le CESER suivra avec attention l'évolution importante de cette structure et ses conséquences sur l'action de la Région sur le territoire.

**Amendement rejeté
mais ayant recueilli le cinquième des suffrages exprimés
(article 29 du règlement intérieur)**

Amendement déposé par la CGT – FSU et Solidaires

83 votants : rejeté par 46 voix contre, 21 pour, 16 abstentions

Page 19, au point 104 « Fonctionnement du réseau de transport régional »

A la place du 3ème paragraphe suivant :

La candidature de la Région à l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence d'une partie de son réseau régional, ne peut intervenir qu'après modification législative. Pour le Conseil régional, cette candidature peut être vue sous deux aspects : l'angle économique et politique.

Ecrire :

« Le Conseil régional entend se porter candidat pour expérimenter l'ouverture à la concurrence d'une partie du réseau régional (TER). Une modification législative préalable est nécessaire. Cette décision relève de choix économiques et politiques. Cette candidature induit une série de conséquences, toutes importantes, pour les usagers et les salariés de ce service public qui serait ainsi partiellement concédé au privé. Cette annonce intervient au moment de la renégociation TER avec la SNCF. Elle mérite avant toute décision une large concertation avec les représentations des usagers, avec l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour apprécier les effets prévisibles et recherchés d'une telle mise en œuvre. Ce débat public nécessaire doit poser tous les paramètres (offres de services voyageurs et fret, garanties de sécurité, tarifications...) pour vérifier les marges d'améliorations réelles apportées par un changement d'opérateur et celles possibles dans le cadre du service public actuel ».